

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 mars 2024

Délibération n°2024/053

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 49 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil :

- 12 mars 2024 pour le budget primitif
- 19 mars 2024 pour l'ensemble de l'ordre du jour

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr Christian MONTEYREMAR
ASSIEU	Mr Jean Michel SEGUI
AUBERIVES SUR VAREZE	Mr Jean Claude NOYER
BEAUREPAIRE	Mr Yannick PAQUE – Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mme Annie MONNERY
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme Christelle GRANGEOT
BOUGE CHAMBALUD	Mr Sébastien ANDRE
CHANAS	Mr Jean Charles MALATRAIT – Mme Raymonde COULAUD
CHEYSSIEU	Mr Gilles BONNETON
CLONAS SUR VAREZE	Mr Régis VIALLATTE
COUR ET BUIS	Mr Jacques GARNIER
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr André MONDANGE – Mme Delphine ALBUS – M Thierry DARBON – Mr Sébastien COURION
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme Isabelle DUGUA – Mr Jean François PAVONI
MONSTEROUX MILIEU	Mr Denis MERLIN
PACT	Mr Laurent ILTIS
PISIEU	Mr Jean Luc DURIEUX
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr Michel PASCAL
PRIMARETTE	Mr Serge MERCIER
REVEL TOURDAN	Mme Sylvie DEZARNAUD
ROUSSILLON	Mr Robert DURANTON – Mr René PEY – Mme Josette BONNET – Mr Marc ROUSVOAL – Mme Marie Christine HAINAUD – Mr Gérard BOUSSARD – Mme Nathalie LIHOSSIER
SABLONS	Mr Laurent TEIL
SAINT BARTHELEMY	Mr Gérard BECT
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme Sandrine LECOUTRE – Mr Olivier MERLIN
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr Axel MONTEYREMAR
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr Philippe GENTY – Mr Louis CORRADINI – Mme Christine RABIER – Mr Claude RULLIERE

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZ

Mr Michel CROS
Mr Robert MOUCHIROUD
Mr Gilles VIAL – Mme Françoise BUNIAZET – Mme Dominique
GIRAUD – Mr Xavier AZZOPARDI
Mr Claude LHERMET
Mr Jean Marc REY

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr Kénan SOLMAZ pouvoir à Mme Annie MONNERY – Mr Yann BERHAULT pouvoir à Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mme Véronique ROBERJOT pouvoir à Mr André MONDANGE – Mme Karelle OGIER pouvoir à Mr Denis MERLIN – Mme Nathalie MOREL pouvoir à Mr Laurent TEIL – Mr Denis CHAMBON pouvoir à Mr Gilles VIAL – Mr Frédéric DESSEIGNET pouvoir à Mme Sylvie DEZARNAUD – Mme Marie France LIBERO pouvoir à Mr Claude RULLIERE – Mme Aida CHOUGHANE pouvoir à Mr Louis CORRADINI

EXCUSES : Mr Jean Michel DOLPHIN – Mme Nelly CLARET – Mr Yann FLAMANT – Mme Elisabeth TYRODE – Mr Gabriel GIRARD – Mr Jean Paul IMBLOT – Mr Gilbert MANIN – Mr Bernard PERNOT – Mr Luc SATRE

Mr Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Finances : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) – budget assainissement

Le règlement budgétaire et financier adopté lors de la séance du 27 février 2023 prévoit que les dépenses d'investissement pluriannuelles font l'objet d'autorisations de programme (AP).

Cette modalité de gestion permet de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle constitue une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement (CP) de l'année.

Les autorisations de programme (AP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Chaque AP se caractérise par :

- Un millésime et une enveloppe de financement AP/CP ;
- Un échéancier prévisionnel de crédits de paiement. Le montant total de l'AP est égal à la somme de ses crédits de paiement (CP), échelonnés dans le temps.

Les AP/CP sont créées et modifiées lors des étapes budgétaires : budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-1, L 2311-3 et R 2311-9,
- Vu les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et M49,
- Vu le règlement budgétaire et financier en date du 27 février 2023,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

APPROUVE la révision et l'ouverture des autorisations de programme et crédits de paiement ci-dessous :

Révisions d'AP :

AP-2023-TEC-07 EAUX USEES				
Opération	Montant total de l'AP	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025
TEC-07-01 STEP ST Alban - Gestion des Boues	600 000,00	4 500,00	450 000,00	145 500,00
TEC-07-02 Lagune Assieu	1 300 000,00	10 940,00	300 000,00	989 060,00
TEC-07-03 Lagune Bellegarde Poussieu	850 000,00	4 062,76	650 000,00	195 937,24
TEC-07-04 Lagune Moissieu	820 000,00	8 484,00	350 000,00	461 516,00
TEC-07-05 Lagune Cour et Buis	450 000,00	4 169,40	250 000,00	195 830,60
TEC-07-06 Lot Plateau des Frères St Clair St Prim	350 000,00	194 285,60	50 000,00	105 714,40
TEC-07-07 Rue Frédéric Mistral Les Roches	600 000,00	7 172,50	585 000,00	7 827,50
TEC-07-08 Montmousseau - Roussillon	250 000,00	8 754,19	220 000,00	21 245,81
Total	5 220 000,00	242 368,45	2 855 000,00	2 122 631,55

Créations d'AP :

AP-2024-TEC-09 SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT				
Opération	Montant total de l'AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
TEC-09 SDA	490 000,00	10 000,00	30 000,00	450 000,00
Total	490 000,00	10 000,00	30 000,00	450 000,00
AP-2024-TEC-10 PRORAMME ASSAINISSEMENT 2024				
Opération	Montant total de l'AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
TEC-10-01 Impasse Renivet	900 000,00	450 000,00	450 000,00	0,00
TEC-10-02 Programme requalification des Cités - Ouest	1 500 000,00	200 000,00	800 000,00	500 000,00
TEC-10-03 Péage Roussillon - Rue République	1 000 000,00	50 000,00	50 000,00	900 000,00
TEC-10-04 Roussillon - Grand rue et rue Halle vieille	800 000,00	50 000,00	50 000,00	700 000,00
Total	4 200 000,00	750 000,00	1 350 000,00	2 100 000,00

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente
Sylvie DEZARNAUD